

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Présents : Chantal BERGERON, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, POURTEAU Pierre, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS

Excusées : Annie BOULAIN, Christelle POUYANNÉ

Pouvoirs : Annie BOULAIN à Roger LARRODÉ, Christelle POUYANNÉ à Pierre POURTEAU

Secrétaire de séance : Eric LABASTE

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- **Exonération loyer du logement de la boulangerie novembre et décembre 2020.**
- **Décision modificative n°2.**
- **Constitution de servitudes de passage au profit des parcelles cadastrées section AB n° 582 et 662 appartenant à Madame Desmoulins de Riols Valérie.**
- **Constitution de servitudes de passage au profit de la parcelle cadastrée section AB n°632 lieu-dit l'Eglise appartenant à Madame Desmoulins de Riols Valérie.**

Approuvé à l'unanimité.

1/ Demande de Subvention de l'association Le Relais Saisonnier d'Orthe en présence de Julie FIALIP, présidente de l'association.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de Madame Julie FIALIP, Présidente de l'association « Le Relais Saisonnier d'Orthe », d'un montant de 500 €.

Cette association a pour but d'assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement socio professionnel des saisonniers présents sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans et de permettre une mise en relation facilitée avec les employeurs du territoire.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame FIALIP, venue présenter les objectifs de son association,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Le Relais Saisonnier d'Orthe ».
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020, au chapitre 65.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2020

Approuvé à l'unanimité.

3/ Compte rendu des commissions

- *Commissions aménagements, espaces verts, fleurissement* : la commande des fleurs de printemps a été passée.
- *Commission voirie* : Achat de panneaux « route barrée » par la commune pour un montant de 470 € TTC. Suite aux fortes précipitations du début du mois octobre les services de la Communauté de Communes ont dû procéder au nettoyage des fossés.
- *Commission bâtiments* :
 - Point sur les travaux en régie effectués par les agents communaux :
 - Remise en état du logement de la boulangerie et des vestiaires du laboratoire pour un montant de 5335 € TTC

- Musée de la Mine : les travaux sont terminés. Montant des travaux : 4471 € TTC
 - Remise en état du logement de l'école de musique : 3210 € TTC.
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : Patrice Laulom informe l'assemblée qu'il a contacté la société ENERLANDES pour réaliser une étude de faisabilité.

4/ Travaux laboratoire de la Boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le plafond du laboratoire de la boulangerie est en mauvais état et qu'il convient de procéder à sa réfection.

Deux entreprises ont été sollicitées pour établir des devis :

- L'entreprise CIAA à SAINT-PAUL-LES DAX pour un montant de 8239.88 € HT soit 9887.86 €
- La SARL BERON à PORT-DE-LANNE pour un montant 4427.50 € HT soit 5313.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de réaliser les travaux de réfection du plafond du laboratoire de la boulangerie.
- de retenir la SARL BERON à PORT-DE-LANNE pour un montant de 4427.50 € HT soit 5313.00 € TTC.

5/ Travaux de voirie voie communale de Bélus

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux hydrauliques route de Bélus.

Il présente le devis de l'entreprise de Terrassement ESCUDERO à Saint-Lon-Les-Mines pour un montant de 4260 € HT et demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation des travaux par l'entreprise de terrassement ESCUDERO pour un montant de 4260 € HT.

6/ Travaux musée de la Mine

Les travaux de rénovation étant terminés, prévoir le déménagement du Musée dans la salle adjacente.

7/ Création emplois temporaires pour accroissement d'activité

- Monsieur le Maire propose la création d'un emploi temporaire à temps non complet, à raison d'une heure par semaine, d'adjoint d'animation, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du **01/10/2020 au 3/07/2021** pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : Accueil périscolaire, Temps d'Activités Périscolaires.

Cet agent sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : animer les temps d'activités Périscolaires tous les jeudis de la période scolaire de 15h45 à 16h45.

Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 353 correspondant au 3ème échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint d'animation, emploi de catégorie hiérarchique C.

- Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient également de renouveler le contrat de l'agent en charge de la restauration scolaire à compter du 1^{er} novembre 2020.

Il est proposé de créer un emploi temporaire à temps non complet à raison de 24h18mn hebdomadaire d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du **01/11/2020 au 30/04/2021** pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : Restauration scolaire.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade de d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C.

Avis favorable à l'unanimité.

8/ Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : convention de mise à disposition des ATSEM sur la pause médiane.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans concernant la mise à disposition de deux ATSEM pour exercer les missions de surveillance et d'appui au service de restauration sur la pause médiane.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition de deux ATSEM auprès de la commune de Saint-Lon-Les-Mines.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9/ Bulletin municipal

Il est rappelé aux présidents de commissions de préparer les articles pour le bulletin.

10/ Logement de la boulangerie : exonération des loyers des mois de novembre et décembre 2020

Il est proposé au conseil municipal d'exonérer les loyers des mois de novembre et décembre, déduction faite du montant de l'APL, à Monsieur et Madame BUVRY en raison des petits travaux de rénovation qu'ils ont réalisés dans le logement. Avis favorable à l'unanimité.

11/ Décision modificative n°2

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'abonder les opérations suivantes :

- Groupe scolaire pour l'acquisition d'un ordinateur pour la direction.
- Boulangerie pour la réfection du plafond du laboratoire.

Section investissement

Dépenses

| Article (chap) - opération | Montant |
|--------------------------------------|---------|
| 2183 (21) - 109 Acquisition matériel | + 400 |
| 2313 (23) constructions | - 400 |
| 2313 (23) – 101 constructions | + 5400 |
| 2313 (23) constructions | -5400 |
| Total dépenses | 0 |

12/ Constitution de servitudes de passage au profit des parcelles cadastrées section AB n° 582 et 662

Lieu-dit l'Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°582 et 662 appartenant à Madame Desmoulin de Riols Valérie par Monsieur Forestier et Madame MARSAN Jeanne,

Dans le cadre de cette vente, cette parcelle doit bénéficier d'une servitude pour le passage des piétons et véhicules et pour le passage de divers réseaux sur des parcelles appartenant à la commune, cadastrées section AB n°359 et 369 (plan annexé à la délibération)

L'Office Notarial de Peyrehorade sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution de servitudes de passage sur le domaine privé communal au profit des parcelles cadastrées AB n°582 et 662.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage piétons et véhicules grévant les parcelles cadastrées section AB n°359 et 369 appartenant à la commune au profit des parcelles cadastrées section AB n°582 et 662.

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de divers réseaux grévant les parcelles cadastrées section AB n°359 et 369 appartenant à la commune au profit des parcelles cadastrées section AB n°582 et 662.

DECIDE que ces deux servitudes se feront sans indemnités.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur des parcelles cadastrées section AB n°582 et 662.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou à subdéléguer ses pouvoirs de signature à toute personne de son choix.

13/ Constitution de servitudes de passage au profit de la parcelle cadastrée section AB n°632

Lieu-dit l'Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°632 appartenant à Madame Desmoulin de Riols Valérie par Monsieur Paquien,

Dans le cadre de cette vente, cette parcelle doit bénéficier d'une servitude pour le passage des piétons et véhicules et pour le passage de divers réseaux sur des parcelles appartenant à la commune, cadastrées section AB n°368 et 369 (plan annexé à la délibération)

L'Office Notarial de Peyrehorade sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution de servitudes de passage sur le domaine privé communal au profit de la parcelle cadastrée AB n°362.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage piétons et véhicules grévant les parcelles cadastrées section AB n°368 et 369 appartenant à la commune au profit de la parcelle cadastrée section AB n°632.

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de divers réseaux grévant les parcelles cadastrées section AB n°368 et 369 appartenant à la commune au profit de la parcelle cadastrée section AB n°632.

DECIDE que ces deux servitudes se feront sans indemnités.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur de la parcelle cadastrée section AB n°632.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou à subdéléguer ses pouvoirs de signature à toute personne de son choix.

14/ Questions et informations diverses

Résidence séniors : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir au nom qui sera attribuée à la résidence.